

Parution du 16.10.09

CORNAUX

La saga du Chœur d'hommes qui fête ses 100 ans d'existence

Un centenaire qui se porte bien avec actuellement une bonne trentaine de membres. Sa fondation se passait la même année où Blériot avait traversé la Manche et où le Pôle nord avait été atteint pour la première fois. Et bon augure, Tino Rossi faisait déjà entendre ses vagissements depuis 2 ans.

La vox populi attribue la création du Chœur d'hommes, en 1909, aux tireurs qui auraient cherché une raison ou un prétexte pour continuer à se fréquenter également en hiver. En effet, le tir, ne se pratiquant qu'en été, laissait ses adeptes sans possibilités de sortir entre hommes pendant les mois d'hiver. Alors quelques vaillants tireurs auraient lancé l'idée de fonder un chœur d'hommes pour avoir ainsi un motif, en hiver aussi, d'échapper, au moins une fois par semaine, à la monotonie du cadre familial. L'idée semblait avoir été adoptée car, au mois de décembre 1909, un scribe, à la belle écriture, préparait un « Appel » dont un exemplaire nous est parvenu. (fig. ci-après).

Cet « Appel » invitait les intéressés de Cornaux, Cressier, Wavre et Thielle à s'engager par leur signature tout en les enjoignant à venir à « L'Assemblée préparatoire fixée à mercredi prochain 8 courant au Collège de Cornaux à 8 h 1/4 heures du soir. » Et cette assemblée préparatoire se tenait, comme prévu, au collège de Cornaux. Elle rassemblait, comme témoigne le procès-verbal « 36 membres fondateurs présents et 3 membres empêchés, se sont fait excuser, pour la création du Chœur d'hommes de Cornaux, Cressier, Wavre et Thielle.

L'ordre du jour prévoyait 7 points portants sur tous les aspects de la vie d'une société de chant : classement des voix, bases financières, choix d'un recueil de chant, répétitions, directeur, comité provisoire et l'élaboration d'un règlement.

Pour le classement des voix, « il y avait 12 premiers ténors, 10 dans la seconde, 9 dans la première et 5 dans la seconde basse. Le classement définitif se ferait lors de la première répétition ».

Côté financier, « une cotisation de 50 cts par semaine était jugée suffisante. Pour le recueil, il y avait deux éditions en concurrence : « Celui de Zofingue avec 209 chants, mais d'un prix assez élevé, soit 2 à 3 frs, et celui de la Maison Hug & Cie, comprenant 41 chœurs, pour le prix de Fr. 1.50 ». La décision était favorable au « Recueil de Zofingue dont 40 exemplaires seront commandés, alors que chaque chanteur participera pour 1 franc à la dépense ».

Les répétitions étaient fixées « au jeudi soir à 8 heures précises au Collège de Cornaux et cela régulièrement durant le semestre d'hiver ».

« Chaque membre est tenu d'y assister, de se présenter à l'heure prescrite, d'y apporter toute la bonne volonté possible, de se conformer au règlement qui, dans la suite, sera adopté ».

La direction était, au début, assumée par MM. Nussbaumer et Chautemps, probablement deux instituteurs. Ils s'offraient à faire exercer simultanément dans deux locaux différents, l'un, les ténors et l'autre, les basses. Un directeur était engagé en la personne de M. Banderet, instituteur à Marin, qui officierait tous les quinze jours.

Un comité provisoire de sept membres était désigné ; il était aussitôt chargé d'élaborer et de présenter un projet de règlement avant le 1^{er} janvier 1910 ! La séance avait dû être menée tambour battant puisque tous les points avaient été réglés en deux heures.

La rapidité semblait avoir été une des qualités premières de ce nouveau Chœur d'hommes. En effet, l'appel pour la tenue de l'assemblée constitutive était datée du 6 décembre 1909, la réunion s'était tenue le 8 décembre alors qu'une demande écrite, pour obtenir deux salles au collège était envoyée à la Commission scolaire le 13 décembre, pour tenir le premier exercice de chant le 16 décembre 1909. Et ce premier exercice, dans deux salles séparées, avait bien eu lieu ce jour, avec le classement définitif des voix et l'étude des premiers chants. A un moment, réunion de tous les chanteurs pour un exercice d'ensemble. Expérience qui se terminait si bien que l'idée était lancée « d'exécuter si possible un ou deux chants, le soir de Sylvestre dans les divers quartiers du village ». Dans la foulée, une répétition sup-

plémentaire était fixée au dimanche 19 décembre, à 14 heures, sous la direction du chef attitré, M. Banderet, qui dirigera le concert public du soir de Sylvestre.

Jeudi 23 décembre 1909, nouvelle répétition en vue du concert de la fin de l'année. Les trois chants prévus pour l'occasion le *Cantique suisse*, *Sans Patrie* et *Quand les gais oiseaux chantent* sont repris, « mais l'exercice n'est pas tout ce qu'il y a de plus harmonique ». « Cependant, grâce à l'infatigable activité, au savoir-faire de notre directeur, les dissonances disparaissent les unes après les autres ; les chants sont à peu près sus et nous pouvons tenter leur exécution en plein air », écrivait le secrétaire Chautemps dans son procès-verbal, en ajoutant que « 42 sociétaires zélés avaient participé à ces répétitions ».

Ce Sylvestre 1909, « 32 sociétaires, entre 22 et 23 heures, chantent dans les divers quartiers du village, au grand ébahissement de ses habitants ». « Après notre prestation, on se rend en corps chez l'ami Arthur (probablement à l'Hôtel du Soleil) où la répétition continue, malheureusement brusquement interrompue par des cris : « au feu, au feu, il brûle à Thielle ! »

Ainsi donc, le très jeune Chœur d'hommes de Cornaux, 23 jours après sa fondation et 15 jours après la première répétition, donnait déjà un concert public au village.

Le Centenaire sera commémoré, par une soirée vocale et théâtrale, donnée à deux reprises, soit le vendredi 6 et le samedi 7 novembre 2009, à la salle de spectacles à Cornaux par le Chœur d'hommes et sa troupe de théâtre qui interprétera alors *Après de ma blonde*, de Jean-Michel Besson. Ces soirées seront suivies par un concert de gala du Chœur d'hommes et du Chœur *Les Armaillis de la Gruyère*, le samedi 21 novembre 2009, au temple de Cressier.

Suite de la saga du Chœur d'hommes la semaine prochaine.

